

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 27 JUIN 2023 A 19H00

Présents à la séance : 19

L'An Deux Mil Vingt Trois, **le 27 JUIN A 19H00**

Extrait affiché le :
04 juillet 2023

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2023

Présents : M. le Maire, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Budget principal Ville de
Raon l'Étape : Approbation du
compte administratif 2022.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CHMIDLIN Stéphane à M. COLIN Joël
Mme TRIQUET Nadia à M. BAUDONNEL David
Mme DUPONT Virginie à M. Le Maire
M. BREGEOT Claude à M. GILET Dominique
M. KIZILDAG Murat à Mme ADAM Nathalie

Absents excusés :

M. EVRARD Luc
M. ROMARY Fabrice
Mme SCHILLINGER Stella
Mme ELI Emilie
M. BURGER Emmanuel

N° 43/2023

Secrétaire de séance : Mme RAIZNER Stéphanie

Après exposé du détail des comptes, hors la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Philippe SALERIO, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de voter le compte administratif 2022 du budget principal Ville de Raon l'Étape qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 361 342.14 € et un déficit d'investissement de - 940 714.99 € hors restes à réaliser et de - 889 137.15 € restes à réaliser compris.

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré,

Hors la présence de Monsieur le Maire, hors le vote de Madame Virginie DUPONT ayant donné procuration à Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Philippe SALÉRIO,

Décide par 22 voix d'approuver ce compte administratif 2022 du budget principal Ville de l'Étape.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,